



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

3 PLACE DE LA MAIRIE

60240 MONTAGNY-EN-VEXIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et un, le vingt-trois du mois de novembre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montagny-en-Vexin sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécilel, PASCOT Aurélie, DOULUT Didier, DEMORICE Hélène, DEVOUASSOUD Eric, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine

Absents excusés : Gaëtan EPAGNEUL pouvoir à Hélène DEMORICE, BEAUSSART Gérard

Secrétaire de séance : Clémence VERLEY

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du compte-rendu du 30 juin 2021 qui n'émettent aucune observation et le signent.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

20216 012 / Convention tripartie avec la Compagnie Al Dente et le Conseil Départemental pour spectacle du 4 Septembre 2021 pour un montant de 500 euros.

DEL 2021-23-11-001

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, il est prévu que le rapport d'activités du Syndicat d'Energie de l'Oise doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus.

Le rapport d'activités 2020 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en prennent acte. Pas de question.

DEL 2021-23-11-002

Décision modificative de crédits N°4

INVESTISSEMENT

D 202-222 - Elaboration du PLU - 3750.00 €

D 21312-302 - Escalier secours classe primaire 3 750.00 €

D 21538-253 - Ass Pluvial carrières et couture 28 770.00 €

R - 1323 - Départements 28 770.00 €

Un vote a lieu.

Contre :0 Abstention : 0 Pour : 13

La délibération est adoptée.

DEL 2021-23-11-003

Monsieur le Maire expose la demande du Comité des Fêtes consistant à disposer d'un emplacement de 3 m2 dans l'enceinte de l'espace municipal à l'extérieur du périscolaire afin d'y installer une décoration permanente modifiée en fonction des thèmes saisonniers (Noël, Carnaval, Pâques, Halloween...).

Après en avoir délibéré, un vote a lieu

Contre :0 Abstention : 0 Pour : 13

La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15

Délibérations incluses 2021-23-11-001 à 2021-23-11-003

Vu pour être affiché le 29 novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 29 novembre 2021

Loic TAILLEBREST, Maire

